

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 2 AVRIL 2024**

Publiée sur le site Internet de la Ville : 9 avril 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 mars 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

**Secrétaire de séance** : M. Albert YOGO

**Membres présents** : 32

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. Tarik EZ ZAJJARI, M. René SIMILLION, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, M. Stéphane GENIN, M. Albert YOGO, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, M. Stevens BOBI, M. Hervé THIBAUD, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Madame Claire DURAND MOREL, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Madame Stéphanie VELLA, Madame Lucile MOREL, Monsieur Roger MAZANA

**Membres ayant donné pouvoir** : 9

M. Emmanuel MAILLET pouvoir à Mme Nathalie BRAMET REYNAUD  
Mme Maryam EL GUIZANI pouvoir à Mme Isabelle DA SILVA  
M. Fatih DEMIRAY pouvoir à M. Tarik EZ ZAJJARI  
Mme Marie BRUNET pouvoir à M. Grégory BRUNET  
M. Jean-Baptiste DOZOLME pouvoir à M. Hervé THIBAUD  
M. François-Xavier PENICAUD pouvoir à M. Stevens BOBI  
M. Djamel BOUDEBIBAH pouvoir à Madame Lucile MOREL  
Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO pouvoir à Madame Claire DURAND MOREL  
Madame Nesrine MECHKAR pouvoir à Mme Anne-Laure BADIN

**Membres absents**: 2

Mme Linda TABTE, Mme Anne-Lise LANSAQUE

**Délibération n°20240402DEL6**

**ACTION EDUCATIVE**

**Convention relative à la scolarisation des enfants de l'Institut Départemental de l'Enfance et de la Famille**

**RAPPORTEUR : M. TARIK EZ ZAJJARI**

Mesdames, Messieurs,

La Ville accueille sur son territoire l'Institut Départemental de l'Enfance et de la Famille (IDEF) situé au 62 rue Lionel Ternay.

La scolarisation des enfants de l'IDEF a débuté dans les écoles primaires de la Ville en 1992 ; ces enfants sont depuis affectés dans les groupes scolaires de Bron : Saint-Exupéry, Jean Macé et Anatole France, écoles situées à proximité de l'établissement.

Une convention tripartite, Ville de Bron, Éducation Nationale et Métropole de Lyon, renouvelée en juin 2020, déterminait les moyens alloués par chacune des parties et les modalités de financement :

- mise à disposition par la DSDEN d'un enseignant, pour la gestion des temps de regroupement et le suivi particuliers des enfants de l'IDEF,
- scolarisation par la Ville de Bron des enfants de l'IDEF et réalisation des travaux d'entretien et de nettoyage quotidien de la salle dédiée,
- prise en charge par la Ville des fournitures scolaires et petits matériels éducatifs ; la Ville adressant annuellement à la Métropole un titre de recette au prorata des enfants de l'IDEF inscrits durant l'année,
- mise à disposition par la Métropole de deux agents assurant des missions d'aide-éducateur sur les temps d'enseignement,
- prise en charge par la Métropole d'une partie du salaire d'ATSEM,
- versement par la Métropole à la Ville d'une indemnité d'occupation.

Le dispositif a fait l'objet d'une évaluation tripartite et il a été convenu que la convention devait être modifiée.

Cette nouvelle convention intègre la possibilité de scolariser certains enfants également sur l'école Jean Jaurès. La Métropole ne participera plus au salaire des ATSEM. L'effectif des enfants de maternelle issus de l'IDEF n'imposant plus la nécessité d'ouverture de classe.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention avec la Métropole de Lyon et la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale et tous les actes afférents à cette convention.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

**Le Maire,**

**Jérémy BREAUD**